Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_11-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants: 33 Abstentions: Pour: 33 Contre:

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents : Fabrice ROUSSEL Katell ANDROMAQUE Jean-Noël LEBOSSE Noelle CORNO Laurent GODET Muriel DINTHEER Philippe LE DUAULT Camille BRANCHEREAU Laurent BREZAC Laurence RANNOU Viviane CAPITAINE Frédéric CHATELLIER Claude LEFORT **Denis BRIANT** Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER Eric NOZAY Nathalie LEBLANC Sylvie LAJEANNE Philippe RODRIGUES ThérèseTRESPEUCH Oscar NAVARRO Charlotte PERCHER Erwan BOUVAIS Annie LE GAL LA SALLE Christophe BOUVIER-BRAULT Myriam BASOSILA MBEWA Christian GUILLEMINEAU Bénédicte de LANTIVY

Sébastien ROUSSEL

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle **CORNO**

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_11-DE

Monsieur LE DUAULT expose:

Certaines propriétés communales cadastrées ont été identifiées comme des terrains accessoires à la voirie communale, dont la gestion est désormais de compétence métropolitaine.

Ce transfert permet de simplifier les procédures de gestion et surtout d'entretien de ces terrains repris dans le tableau ci dessous.

Transfert de parcelles communales encore cadastrées, en nature de voirie ou accessoire de voirie à Nantes Métropole			
CADASTRE	SURFACE EN m ²		ADRESSE
AR295	25	La Mongendrière	
BY198	23	16 chemin de la Bussonnière	
BY202	28	20 chemin de la Bussonnière	
BY207	23	22 chemin de la Bussonnière	
AL488	5090	rue Antoine de Saint-Exupéry et rue Georges Guynemer	
AL186	50	rue Georges Guynemer	
AR92	118	La Haie	
AN372	268	rue Julien Poydras de la Lande	
AN465	13	rue du Plessis	
BE269	110	84 rue des Grives	
BL404	50	rue de la Seinerie	
BL407	35	rue de la Seinerie	
AP311	6883	9001 rue de Cotalard (:	chemin de Kerbihan, parking Grolle)
AL480	504	Pièce de l'Aulnay	
AL482	420	9000 chemin de l'Aulnay	
AL484	72	Pièce de l'Aulnay	
AZ202	3	allée des muriers	

Conformément à l'article L 5215-28 du code général des collectivités territoriales, ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité.

Je vous propose donc d'approuver le transfert à Nantes Métropole des parcelles reprises dans le tableau figurant ci-dessus, pour intégration dans le domaine public communautaire à titre gratuit.

La présente délibération annule et remplace celle de juin 2018 qui comportait des erreurs liées aux références cadastrales.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_11-DE

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Transitions réunie le 14 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER le projet exposé ci-dessus ;
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

CHRISTIAN GUILLEMINEAU

Pour extrait certifié conforme, Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL